

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA LÉGION D'HONNEUR

A lire depuis quelques jours les journaux, et même les journaux républicains, on pourrait croire que nous avons réellement une « affaire de la Légion d'honneur. »

Eh ! bien, pas du tout. Il n'y a qu'une affaire, toujours la même et que nous devrions bien connaître.

C'est celle sur laquelle vivent les réactionnaires, les cléricaux et toute la bande, et qui consiste à embêter la République. Voilà tout.

Elle peut porter tous les noms qu'on voudra lui donner : affaire Machin ou affaire Chose.

On la désigne aujourd'hui sous ce titre : « affaire de la Légion d'honneur » mais cela n'a aucune importance. S'appellerait-elle l'affaire Tartempion que rien n'y serait changé.

C'est le grand chancelier de la Légion d'honneur qui a le triste avantage de servir de guitare aux nationalistes. Qu'il ne s'en montre pas très fier ! Cette aubaine pouvait échoir aussi bien à M. Ninotporquet.

Tout dépend des circonstances et nos gens ne sont pas difficiles pourvu qu'ils puissent brailler contre la République. Quand ils cesseront de brailler, ils seront perdus.

Leurs lecteurs n'éprouveraient jamais de chagrin plus grand que le jour où ils pourraient supposer que la France ne court pas aux abîmes.

Ces patriotes ont besoin d'apprendre quotidiennement que les pires catastrophes nous menacent et ils n'achèteraient plus le journal assez anti-juif pour ne pas insulter chaque matin la majorité des citoyens français.

Aussi le seul procédé et l'unique moyen que nos journalistes nationalistes et cléricaux aient de conserver la clientèle qu'ils ont habituée à cette douce satisfaction, c'est de déclarer mauvais tout ce qu'on fait et de se poser immuablement en partisan du « contraire ».

Cela n'exige pas une dépense bien grande de discernement et d'intelligence et se trouve par conséquent parfaitement à leur portée.

Evidemment, quelques fois cette attitude les a mis dans la nécessité de proclamer détestable le lendemain ce qu'ils avaient déclaré excellent la veille, comme on a vu la presse nationaliste le faire pour la visite du tzar ; mais qu'importe. Rien ne gêne jamais leurs convictions, leurs doctrines ou leurs principes, pour la raison qu'ils n'en ont pas ; ce qui leur permet de demeurer d'une mauvaise foi toujours égale à elle-même.

Voilà pourquoi le général Davoust aurait tort de se prendre depuis quelques jours pour un grand homme.

Si au lieu de le dégommer, on l'avait bombardé Grand Moutardier de la République, le bruit que mènent nos fumistes n'en serait pas moins intense.

Soulement, loin de le proclamer homme de guerre illustre ou héros incomparable, les mêmes journalistes le traiteraient d'immonde fripouille ou de gredin puant.

Ainsi envisagée, la campagne de nos adversaires prend son véritable aspect.

Que diable ! Nous connaissons nos larons et nous savons ce qu'ils valent. Ils ne se soucient pas plus des généraux Davoust, La Veuve, Lebelin de Dionne que de leur premier mensonge.

L'un d'eux s'écriait dans un élan d'indignation non ressentie : « Auerstædt révoqué par Bucholstz. »

A part qu'il n'y a dans cette affaire ni Auerstædt ni Bucholstz, cette exclamation est l'expression exacte de la vérité nationaliste.

Auerstædt c'est le nom d'un village où un grand-oncle du général Davoust a vaincu les prussiens. Il crut bon de s'affubler ensuite comme trophée de victoire de ce nom de bourg saxon.

Passé encore pour l'oncle ; mais qu'est-ce que le neveu a à voir là dedans ? Que pensions-nous d'un général prussien qui se ferait appeler marquis de Wissembourg, duc de Reischaffen ou prince de Sedan ?

En réalité, nos nationalistes avaient besoin d'un bon petit scandale pour la rentrée. Ils l'ont créé autour d'une mesure très naturelle du ministère, priant un haut fonctionnaire d'aller servir ailleurs les rancunes des réactionnaires et les haines des cléricaux.

Les feuilles nationalistes se sont jetées là dessus comme la misère sur le pauvre monde, menant d'autant plus de bruit qu'il y avait moins de raison d'en faire.

Irons-nous disputer et prolonger ainsi la petite agitation qu'ils désirent entretenir autour de cet incident ? Pourquoi faire ? Nous n'avons pas à fournir le foin nécessaire à la nourriture de leur clientèle.

Chaque jour on voit mettre à pied, de ci de là, des malheureux bien plus intéressants que ces grands budgétivores qui ont eu le temps de s'acheter, eux, plusieurs livrets de caisse d'épargne. Soyez tranquille à leur sujet.

M. Davoust est parti très mécontent ; nous comprenons ça. M. Florentin le remplace, très heureux. Ça fait compensation.

Pourquoi nous étonner ? Nous n'en verrons pas un légionnaire ou un potlucant au ruban rouge de moins.

Vous ajouterez peut-être que les membres militaires du Conseil de l'Ordre ont tous démissionné.

Bonne affaire ! Le gouvernement les remplacera et tout sera dit.

S'il pouvait, le gouvernement, mettre à leur place quatre bons républicains ce serait toujours ça de gagné, en attendant mieux.

Emile LAPORTE.

IL INSULTAIT L'ARMÉE

Il avait de drôles de théories, le nommé Napoléon Bonaparte. On l'a pu voir par le *Matin* d'hier, qui a reproduit quelques opinions émises par lui devant le Conseil d'Etat.

Il disait : « Jamais le gouvernement militaire ne prendra en France, à moins que la nation ne soit abruti par cinquante ans d'ignorance. Toutes les tentatives échoueront et leurs auteurs seront victimes. Nous sommes trente millions réunis par les lumières, la propriété et le commerce ; trois ou quatre cent mille militaires ne sont rien auprès de cette masse. Le militaire ne connaît pas d'autre loi que sa force, rapporte tout à lui, ne voit

que lui. L'homme civil, au contraire, ne voit que le bien général. »

S'imaginer-t-on un général osant aujourd'hui, en l'an de grâce 1901, professer de semblables théories ! Ah ! le pauvre homme ! Il aurait à ses talons une meute hurlante qui ne lui donnerait ni trêve ni merci. J'entends d'ici les clameurs et je savoure les injures qui agrémenteraient les colonnes de certains journaux. Le moins qui pourrait lui arriver serait d'être traité de vendu et d'être accusé de faire les affaires de l'étranger.

Et il ne l'aurait pas volé. Il faut être vendu en effet, pour soutenir qu'un peuple admettant la prééminence du pouvoir militaire sur le pouvoir civil est un peuple d'ignorants et d'abrutis.

Bonaparte insultait l'armée.

EN CHINE

Le voyage de la cour à Pékin coûtera des sommes extravagantes. Plusieurs fonctionnaires des localités comprises dans l'itinéraire du voyage ont démissionné, à cause de l'impossibilité de couvrir les frais de réception.

La population de Pékin se plaint de la conduite des gardes des légations, lesquels sont souvent ivres et frappent et volent les indigènes. Des Américains ont ainsi pillé récemment une bijouterie, emportant plusieurs centaines de taels d'argent.

Au Transvaal

La Situation

Un fonctionnaire du Cap qui est resté pendant dix-sept jours prisonnier des Boers dans le commando de Scheepers, rapporte que les envahisseurs considèrent leur expédition comme une partie de plaisir. C'est ainsi que Scheepers ne voyage jamais plus de trois ou quatre heures par jour. Les Boers trouvent sur leur passage les approvisionnements dont ils ont besoin, et font un grand nombre de recrues.

Le fonctionnaire en question ajoute qu'il n'y a pas de poursuites dirigées par les colonnes anglaises. Les Boers ne sont jamais inquiétés. Sans doute, les colonels Scobbell et Chabes ont capturé deux petits commandos ; mais les autres colonels britanniques sont absolument incapables d'accomplir la besogne qui leur a été confiée. Les colonnes volantes sont une simple farce.

CHIQUENAUTES

Un courageux député !...

Or, il paraît qu'un courageux député de l'Yonne, M. Lucien Cornet, a l'intention de poser à la rentrée des Chambres une question au ministre des finances, à propos de la mauvaise qualité des allumettes ordinaires qu'une Régie prévoyante livre aux naïfs contribuables.

Je dis « prévoyante » car ces allumettes, loin de communiquer une flamme hypothétique aux objets voisins, ont toutes les peines du monde à s'enflammer elles-mêmes.

Ce sont de ces sortes de jouets que les parents désireux de procurer à leurs mioches des amusements honnêtes autant que sains, peuvent sans inquiétude livrer à leurs jeux innocents.

Ces allumettes ignorent le phosphore meurtrier, et le soufre n'approche jamais de ces brandons qui peuvent être tout au plus de discorde... entre le public et la Régie.

Avec elles, on peut se livrer à cent occupations diverses : bâtir de petites constructions aux aspects variés, maintenir par leur emploi judicieux des châteaux de cartes qu'on élève par les soirées d'hiver sous la clarté de la lampe familiale.

Il est encore possible d'en user pour ces expériences dites amusantes que certains journaux de « Vulgarisation scientifique » (Oh ! combien !) proposent à leurs lecteurs.

Tout cela est possible, et bien d'autres choses encore, avec ces allumettes ; tout, excepté d'en tirer une étincelle.

Chaque fois que vous en achetez un paquet, c'est comme si vous vous payiez une assurance contre l'incendie, et vous m'accorderez que rien n'est plus rassurant pour la tranquillité des digestions et la sécurité des nuits de repos.

On dirait que l'administration les essaye toutes, l'une après l'autre, avant de les vendre au public.

J'ignore si la question de l'aventureux député aura des conséquences appréciables, mais nous lui devons déjà de la reconnaissance pour ce qu'il ose ainsi braver le ridicule en réclamant des allumettes qui brûlent.

Si par surcroît, il nous faisait obtenir des cigares qui se fument, ce serait parfait. Au moins nous ne serions plus obligés de nous servir pour les allumer, des prospectus et brochures que la ligue contre l'abus du tabac imprime charitablement sur du papier si facilement inflammable.

Emile LAPORTE.

INFORMATIONS

Le budget des cultes

La commission du budget s'est réunie mardi sous la présidence de M. Mesureur.

Une grande partie de la séance a été consacrée à la discussion du principe du budget des cultes.

Après un échange d'observations, la commission a décidé, par 12 voix contre 6, de demander à la Chambre la suppression de ce budget.

Ont voté pour : MM. Merlou, Berteaux, Lockroy, Bérard, Dubie, Sembat, Aimond, Hubbard, Mesureur, André Berthelot, Léo Meillet et Bienvenu Martin.

Ont voté contre : MM. Rouvier, Guillain, Perreau, Thiéry, Bertrand et Lechevallier.

M. Doumergue a été désigné comme rapporteur.

La loi sur les Retraites ouvrières

On affirme que le gouvernement aurait l'intention de laisser toute liberté à la Chambre dans la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. La question de confiance ne serait posée ni sur le principe même, ni sur aucun détail de la loi.

Les Congrégations

Les liquidations

A la requête du procureur de la République, la cinquième chambre du tribunal civil de la Seine (chambre des vacances), a rendu un jugement en vertu duquel M. Adolphe Lasnier, commis-greffier près le tribunal de première instance, demeurant 16, rue du Pont-Neuf, est nommé administrateur séquestre pour la liquidation des biens des congrégations connues sous les noms de la Société de Jésus (jésuites) et de Pères Augustins de l'Assomption (assomptionnistes), ces deux congrégations, dit le jugement, n'ayant pas fait les diligences

nécessaires pour obtenir l'autorisation prévue par la loi de juillet 1901.

Le jugement mentionne en outre, que la liquidation aura lieu pour les biens possédés par ces congrégations, tant à Paris que dans le département de la Seine et dans les autres villes de France.

Le conflit franco-turc

Le palais, ému de l'intention prêtée à la France de demander à la Turquie la reconnaissance du traité du Bardo, sonda M. Bapst pour savoir si la France ne se contenterait pas de la reconnaissance par la Turquie des passeports tunisiens.

Le Temps croit savoir que la réponse qui a été faite est qu'il ne pouvait y avoir, entre la France et la Turquie, de question relative au traité du Bardo.

Pour ce qui regarde la réponse aux propositions de la France concernant l'affaire Lorrain, le conseil des ministres a décidé dimanche de proposer de calculer à 90/0 l'intérêt depuis le jugement sur avance criminelle, ce qui porterait le total de la créance à 200 030 livres environ, au lieu des 344.488 livres réclamées par la France. Cette réponse sera donnée demain.

Le bruit court qu'une collision aurait éclaté entre les troupes et la population de Beyrouth et que les chrétiens ont été assez éprouvés. Le gouverneur aurait ordonné une enquête. Mais on ne sait rien d'officiel.

Les généraux républicains

Lundi, à la réception des autorités civiles, répondant à M. Louis Colas, maire de Perpignan, qui lui faisait l'éloge du général André, ministre de la guerre, M. le général Pedoya, le nouveau commandant du 16^e corps d'armée, s'exprima en ces termes :

« Un ferme républicain comme moi ne peut que se réjouir du langage que vous venez de tenir. Je suis en effet, l'ami et l'admirateur du ministre de la guerre. Les réformes qu'il a faites ne peuvent pas être convenablement appréciées en ce moment. Ce n'est que plus tard que le pays en saisira toute l'importance. Et si le général André a été attaqué avec la violence que vous savez, c'est que ces réformes avaient pour but de consolider la République que les adversaires du ministre de la guerre cherchaient à renverser. »

Le service des dispensés

Les dispensés qui vont être admis à contracter un engagement d'un an au titre de l'article 23 auront, cette année, une situation inconnue de leurs prédécesseurs. Ils devront s'engager dans des régiments possédant un peloton spécial d'instruction pour le grade d'officier de réserve.

On sait que, lors de la création de ces pelotons, l'an dernier, tous les dispensés de cette catégorie furent enlevés à leurs corps de troupes et envoyés dans un régiment formant le peloton. Cette année, ce passage aura lieu dès l'incorporation.

Les régiments sont désignés à l'avance, et les intéressés sont prévenus qu'ils ne pourront choisir d'autres corps.

La mesure prise par le ministre peut donner les meilleurs résultats, si elle est appliquée sérieusement. On obtiendra de la sorte d'excellents cadres pour l'infanterie, d'une qualité égale à ceux que l'Ecole centrale a donnés à l'artillerie.

Mort de l'émir d'Afghanistan

L'émir d'Afghanistan, Abdour-Rhahman est mort le 3 octobre.

Tous les journaux anglais publient de longs articles sur ce prince, dont la mort, dans les circonstances actuelles, est un événement grave.

Ces journaux dissimulent mal les inquiétudes que cette mort inspire à l'Angleterre du côté de la Russie.

Il est évident, que l'Angleterre et la Russie vont faire leur possible pour s'implanter en Afghanistan ; en raison de la guerre sud-africaine, on voit combien l'Angleterre serait gênée pour satisfaire ses désirs de possession du pays de l'émir.

De graves événements pourraient bien surgir.

Candidates à la députation

La Société *Le suffrage des femmes* va faire déposer, à la rentrée des Chambres, la pétition suivante :

Messieurs les députés,

Les femmes ne veulent plus être assimilées au cheptel d'après lequel l'homme inventorie sa richesse, en étant comptées comme un bétail pour édifier sa fortune publique.

Nous vous prions ou d'appeler les femmes à élire les députés qu'elles contribuent par leur nombre à investir du pouvoir législatif, ou de prendre pour base de la nomination des députés, les électeurs au lieu des habitants, donc de cesser de compter comme un troupeau de brebis les femmes non représentées.

Ainsi, messieurs les députés, vous mettez fin à la supercherie qui oblige les Françaises — majorité en la nation, — à créer et à payer des législateurs, qui, mandatés par les seuls hommes, légifèrent au profit du sexe masculin, au détriment du sexe féminin.

Ce que femme veut.... les députés le voudront-ils ?

Incident à des examens

Au mois de juillet la fille du commandant du génie à Nice fut refusée aux examens du brevet simple, pour incapacité notoire. L'officier jugeant ce refus inexplicable, fit revoir la composition de sa fille. Après une vérification consciencieuse, le refus fut maintenu. Ce que voyant, le commandant insulta gravement les membres du jury d'examen, qui protestèrent auprès de l'autorité. L'officier fut désigné pour Mézières, mais ne rejoignit pas, et, finalement, resta en garnison à Nice.

Les membres du jury d'examen, réunis ce lundi, apprirent le maintien du commandant à Nice. Ils se rendirent alors chez le général gouverneur, qui refusa de les recevoir. Justement émus, ils décidèrent alors de ne pas siéger.

D'urgence, l'inspecteur d'Académie et les inspecteurs primaires firent composer les postulantes, mirent les compositions sous scellés et déclarèrent attendre la décision ministérielle à intervenir.

L'affaire en est là.

La santé de Pierre Loti

On annonce que M. Pierre Loti, qui se trouve à bord d'un navire de l'escadre des mers de Chine, est retenu à Chef-Fou où il est assez gravement malade.

Toujours Max Régis

La session ordinaire du Conseil général d'Alger s'est ouverte.

Avant la séance une altercation se produisit entre M. Max Régis et M. Gérente, sénateur. Abordant M. Gérente, M. Max Régis lui demanda réparation pour divers articles publiés dans le journal *Les Nouvelles* ; M. Gérente répondit qu'il n'avait pas à se commettre avec M. Régis et qu'il n'avait aucune satisfaction à lui accorder.

M. Max Régis s'écria alors : « Vous êtes un lâche. J'en veux pas vous souffler parce que vous êtes un vieillard. » M. Gérente, très calme, répliqua : « Les injures de Régis ne sauraient m'atteindre, depuis longtemps ce dernier ayant fait preuve de son indignité. » Le public des tribunes manifesta diversement et les cris et le tumulte durèrent pendant un quart d'heure, et le silence ne se rétablit que difficilement.

Le Ballon de M. de La Vaulx

Certaines dépêches de Toulon ont annoncé que le mistral qui souffle en bourrasque, avait fait écrouler la toiture du hangar abritant le ballon de M. de La Vaulx, et que l'aérostat serait entièrement détruit et les appareils gravement avariés. On sait que le gonflement était terminé et que l'aéronaute attendait un temps propice pour partir.

D'après d'autres renseignements, le ballon ne serait pas complètement détruit, mais aurait perdu, par des déchirures, une quantité considérable d'hydrogène, plus de six cents mètres cubes, assure-t-on, ce qui retardera de cinq ou six jours la date de son départ.

M. de La Vaulx a fait constater, par huisier les dégâts matériels que cette tempête lui a fait éprouver, pour les suites que cela pourra avoir et pour rechercher les responsabilités matérielles.

CHRONIQUE LOCALE

Lycée Gambetta

Par arrêté ministériel en date du 5 octobre, M. Bouysson, répétiteur au lycée de Montauban, est nommé au lycée de Cahors.

Brevet élémentaire

Ont été définitivement reçues à l'examen du brevet élémentaire, les jeunes filles dont les noms suivent :

Mlles Balagayrie, Blazy, Bès, Dédieu,

Delbos, Danjean, Dumas, Lajoinie, Lope, Mespoulhé, Pineau, Pinquié, Pradé, Talleysat, Vayleux.

Postes et télégraphes

Par arrêté de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, M. Antoine Bourthoumieux, ex-jeune facteur des télégraphes au bureau de Cahors, est nommé facteur des télégraphes à Saint-Flour (Cantal).

Taxe du prix du pain

A partir du 9 octobre 1901 et jusqu'à nouvel avis, le prix du pain dans la commune de Cahors demeure fixé comme suit :

Pain de luxe, le kilogr. 0,30
Pain blanc, id. 0,275
Pain bis, id. 0,225

Nota. — Le pain de luxe comprend la flûte et la couronne de tous poids au-dessous de 2 kilogr.

Hyménées

Hier a eu lieu, à la mairie de Cahors, le mariage purement civil de M. Léon Marmiesse, typographe, secrétaire général de la *Fédération socialiste du Lot*, avec Mlle Miquel.

Aux nouveaux époux, nous adressons tous nos vœux de bonheur.

Viande insalubre

M. Pagès, vétérinaire inspecteur des viandes de boucheries, a fait enfouir hier matin la viande de 2 porcs reconnue impropre à la consommation.

Accident

Dimanche au soir, la femme Marie Boy, âgée de 65 ans, demeurant rue du Rempart, 2, revenait du Montat, sur une charrette attelée d'un âne, sur laquelle deux hommes avaient aussi pris place.

Arrivés à la bifurcation des routes de Castelnaud et de Montcuq, la charrette culbuta et, dans leur chute, les deux hommes qui n'eurent aucun mal tombèrent sur la femme Boy, qui reçut de fortes contusions au visage et eut un bras cassé.

M. le docteur Valat, appelé, a réduit la fracture.

On espère que cet accident n'aura pas de suites graves.

Avenir Cadurcien

Le concert que l'Avenir Cadurcien devait donner dimanche soir n'ayant pu avoir lieu à cause du mauvais temps, sera donné ce soir.

Voici le programme :

Allegro militaire	Riccus.
Tancrède (fantaisie)	Rossini.
Voix Roumaines (valse)	Kessels.
Anna Boléna (grande fantaisie)	Donizetti.
La grève des Musiciens	Geng.

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

LE

PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

XV

Pierre a compris le sentiment de pudeur morale qui fait craindre à Geneviève d'attirer l'attention. Tout occupé de seconder le docteur, il peut, sans affectation, passer près d'elle, n'ayant pas l'air de la remarquer. La présence de Geneviève n'étant plus nécessaire, elle songe à s'éloigner ; mais elle ne peut échapper aux démonstrations enthousiastes des femmes qui l'entourent.

— Que Dieu vous bénisse, ma bonne dame, répètent-elles toutes à la fois en l'escortant jusqu'à la voiture où, en l'attendant, Juliette s'est endormie. Que Dieu conserve la vie à cette belle petite, disent-elles en apercevant la blonde fillette dans les bras de sa bonne.

C'est au milieu de ces bénédictions que Geneviève reprend enfin le chemin de Bagnères. Le lendemain de cette triste journée, Mme de Mirmont à laquelle Geneviève a fait le récit du dramatique épisode, s'étonne de voir la jeune fille confinée au logis.

— Ne songez-vous point à sortir ? lui dit-elle. Voici l'heure de votre promenade, n'avez-

vous donc pas le désir d'aller savoir des nouvelles de votre jeune ressuscitée ? Je regrette de ne pouvoir vous accompagner ; sans la connaître, cette pauvre fille m'intéresse. D'après ce que vous avez entendu et ce qu'il est naturel de supposer, la cause de ce suicide doit être quelque sombre désespoir, un amour malheureux sans doute.

— Oui, madame, c'est ce que j'ai cru comprendre. Mais pendant l'heure terrible que j'ai passée près de la pauvre fille, je n'ai eu ni le temps, ni la pensée de m'enquérir de son histoire.

— Eh bien, reprit Mme de Mirmont, aujourd'hui, renseignez-vous, mon enfant ; ceci, non pas à titre d'une vaine curiosité, mais peut-être serait-il possible, connaissant la cause de son désespoir, de venir en aide à cette pauvre créature et peut-être d'adoucir son infortune.

Depuis le matin Geneviève lutte contre son propre désir ; mais peut-elle résister au touchant appel de Mme de Mirmont ? Non, elle ira voir Claudie, elle bravera, s'il le faut, la présence de Pierre Dérrouville. Il doit être dans sa destinée de le rencontrer partout sur son chemin. N'a-t-elle pas pris toutes les précautions pour l'éviter ?... A quoi ont abouti ses efforts ? On dirait qu'un malin génie se plaît à déjouer ses plans. Qu'a-t-elle à craindre d'ailleurs ? Qu'il finisse par reconnaître en elle la triste Geneviève de la rue du *Puits-qui-Parle* ?... Oh ! ceci n'est pas probable. Elle n'a qu'à se tenir avec lui sur une grande réserve, et puis, quel intérêt pourrait lui ins-

pirer une étrangère ? n'a-t-il pas l'esprit et le cœur remplis par une seule image, celle de la jeune fille qu'il aime et à laquelle son honneur le force à renoncer...

Ces pensées accompagnent Geneviève pendant la durée de son trajet. Prévoyant cette fois la possibilité d'une rencontre avec Pierre Dérrouville, elle se prémunit par avance contre son émotion, se faisant un visage impassible.

XVI

La route est déserte ; seuls les habitants de la vallée se montrent dans les pâturages. Geneviève respire. Il n'est pas venu ! Il ne viendra pas ! C'était un hasard fortuit qui l'avait amené hier du côté du village d'Oo... Que viendrait-il faire dans ce coin perdu dédaigné des touristes. Peut-être le malheureux sort de cette pauvre créature sauvée de la mort l'aurait-il touché ; peut-être, lui aussi, serait-il attiré par une généreuse pensée ? Les vaillants, les courageux sont toujours bons...

— Anna, dit Geneviève en arrivant à la chaumière de Claudie, mettez-vous à l'ombre avec Juliette sous ces grands arbres, je serai bientôt de retour.

Claudie est seule, elle est debout, il ne lui reste plus aujourd'hui qu'une pâleur extrême ; un cercle bleu entoure ses grands yeux, sa bouche est triste, ses lèvres sans sourire. En voyant entrer celle qui l'a sauvée, Claudie se précipite vers elle et, prenant les mains de Geneviève :

— Ah ! madame, c'est vous qui n'avez pas

voulu me laisser mourir, dit-elle avec un accent qui renferme autant de regrets que de reconnaissance. Puis des larmes silencieuses glissent lentement sur ses joues décolorées. Je vous reconnais bien, madame, ajouta la pauvre fille. C'est sous votre bon regard de compatissance que mes yeux se sont ouverts en revenant de... Claudie n'achève pas sa phrase, un frisson d'horreur parcourt tout son être au souvenir de cette eau verte et profonde.

Après quelques questions à Claudie sur sa santé, Geneviève se tait ; elle ne se sent pas le courage de provoquer les confidences de la pauvre fille ; elle voudrait les tenir d'elle-même ; mais un mot de Geneviève fait déborder son cœur : — Et votre père !... a-t-elle dit. Elle allait ajouter : il a dû être bien malheureux ? — Claudie ne la laisse pas achever. — Mon père !... Ah ! madame, il est sans pitié !... Comme un flot qui déborde, le désespoir de la pauvre fille s'épanche.

— J'ai dix-huit ans, madame, et depuis mes quinze ans, Jean et moi, nous nous aimons. Mon père qui le savait n'allait pas à l'encontre de nos projets. Pauvres tous deux, l'accord de nos biens était facile à faire. Il était décidé que l'on se marierait après que Jean aurait fini son temps de soldat. Je l'attendais en toute confiance. Une demi-année nous séparait encore lorsque mon père, grandement obligé par un ami, a disposé de moi comme gage de reconnaissance.

(A suivre).

Tribunal correctionnel

Audience du 10 octobre 1901

Délits de pêche. — Deux délits de pêche sont punis d'une amende de 20 francs.

Vol de récoltes. — Le nommé Lafargue, cultivateur à Blars, est inculpé de vol de récoltes. Il est condamné à 8 jours de prison.

Coups et blessures. — Les nommés Massabie Charles, âgé de 51 ans, propriétaire à Crayssac, et son beau-frère Guilhou Frédéric, de Crayssac, ne vivent pas en très bonne intelligence.

Dernièrement ils se prirent de querelle, au cours de laquelle Massabie porta des coups à Guilhou.

Les blessures de Guilhou furent assez sérieuses pour occasionner plusieurs jours d'incapacité de travail.

Massabie, en conséquence, est condamné à 50 francs d'amende.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 10 octobre 1901

Mariages

Marmiesse Pierre-Emile, typographe et Miquel Noémie, robeuse.
Galtié Edouard, commis greffier auxiliaire et Laganne-Antoinette-Eléonore-Louisa, modiste.

ASSURANCES

Compagnie Française « Le Phénix »

Sur la demande de **M. Bernard Séguy**, agent général de la Compagnie Française « Le Phénix », assurances contre l'incendie, la vie, le conseil d'administration, la grande compagnie vient d'agréer **M. Séguy fils**, comme associé de son père dans la direction de l'agence de Cahors.

Arrondissement de Cahors

SAINT-GÉRY. — Réunion politique.

Dimanche prochain, à 2 heures du soir, M. Talou, conseiller général, rendra compte de son mandat, à la mairie de Saint Géry.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Dans le but de faciliter les relations entre les régions desservies par les réseaux d'Orléans et de l'Ouest, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, délivre des billets d'aller et retour comportant des réductions de prix de 20 à 25 % au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans, pour toute gare ou halte (grandes lignes seulement) du réseau de l'Ouest et inversement.

Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables aux relations Orléans-Oues effectuées via Paris ou par les chemins de fer de Ceinture. Elles ne sont pas applicables sont plus aux haltes et arrêts dont les relations sont limitées, pour la délivrance des billets

et l'enregistrement des bagages, à un nombre restreint de stations de ces réseaux.

A LOUER

A CAHORS

GRANDE MAISON

(Pièces vastes et bien distribuées)

AVEC JARDIN

PRIX MODÉRÉ

S'adresser au bureau du journal.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Suicide. — M. Surbled, ancien pharmacien, à Figeac, âgé de 69 ans, s'est suicidé lundi matin en se jetant dans une mare située autour de son habitation.

Ce sont les souffrances d'une maladie qui l'ont poussé à cet acte de désespoir.

Accident. — Mardi, dans la matinée, le domestique de M. Fau, docteur en médecine, conduisait un cheval attelé à une charrette chargée de fûts de vin. Arrivée au carrefour Saint-Martin, la bête, effrayée par le bruit d'une voiture venant en sens inverse, s'emballa et traversa le pont Gambetta avec une vitesse telle que le conducteur ne put la maîtriser, et alla heurter avec la tête contre l'angle de la devanture de M. Lagarde, où elle s'abattit grièvement blessée.

Le choc fut si violent que le conducteur fut projeté au-dessus du cheval sur la chaussée de la rue Gambetta. Il n'a reçu heureusement que des contusions sans gravité. Quant à la charrette, elle n'a été que peu endommagée.

Tribunal Correctionnel. — Audience du 5 octobre. — Après la prestation de serment de M. Fréjaville, huissier à Cahors, nommé juge de paix à Figeac, et plusieurs condamnations pour chasse sans permis, les affaires suivantes sont appelées : Rose Nègre, veuve Vayrac, 56 ans, de Bretenoux, deux mois de prison (loi Bérenger), pour vol de raisins.

— Jean Mourlhon, 59 ans, cultivateur à Cahors, 16 fr. d'amende, loi Bérenger, pour coups et blessures.

— Michel Massaint, 48 ans, ouvrier charbonnier, sans domicile fixe, originaire d'Ussel (Corrèze), est poursuivi pour outrage public à la pudeur. L'affaire est renvoyée à quinzaine pour supplément d'enquête.

Arrondissement de Gourdon

Enquête à faire

Nous recevons d'une commune de l'arrondissement de Gourdon, une correspondance dans laquelle on nous signale un fait que nous ne croirions jamais exact si nous n'étions certain de la sincérité de l'ami qui nous écrit.

Il s'agit d'un monsieur qui aurait ses deux fils au séminaire de Montfaucon, et sa fille dans un couvent, alors que le nom de ce monsieur est inscrit au Bulletin pédagogique, à côté de félicitations qui, vu les circonstances, nous paraissent étranges.

Une enquête s'impose et un rappel à la pudeur est obligatoire contre ce monsieur qui, avec tant de cynisme, déclare mauvais un enseignement qui pourtant lui procure les moyens d'existence.

SOUILLAC. — Succès scolaire. — Le jeune Léopold Comte, élève de l'école laïque de Souillac, vient d'obtenir une demi-bourse à l'école de Vierzon.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris, que nous publions aux annonces.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché restent les mêmes; lourdeur générale des Fonds d'Etats Français et étrangers, causée par le manque total de demandes.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 100,25 sans changement, le 3 1/2 0/0 à 101,92 au lieu de 101,97. La Banque de France cote 3,790.

Le Crédit Foncier se traite à 680, le Comptoir National d'Escompte à 562, n'a pas varié; le Crédit Lyonnais clôture à 974 et la Société Générale à 605.

Les Chemins Français ont baissé, le Lyon à 1,625, le Nord à 2,027 et l'Orléans à 1,632.

Le Suez finit à 3,897.

L'Extérieure reste à 69,85, l'Italien à 99,30; le Portugais est mieux à 26,07.

Le Russe 3 0/0 1891 clôture à 82,75.

Le Serbe unifié 4 0/0 s'inscrit à 66,70.

Le Turc D reprend à 23,90 et la Banque Ottomane à 520.

A Bruxelles, les Ordinaires Usines Delin se sont négociées à 40,50.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur

et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Gauthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
9 Merc.	+ 15	+ 11	765	Couvert
10 Jeudi	+ 18	+ 11,5	767	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Beau.

D^r HERBEAU.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

FACILE À AVOIR SOUS LA MAIN.

CHACQUE famille devrait avoir chez elle un flacon de

Tisane Américaine des Shakers

d'un si grand secours en cas de maladie. Les douleurs de l'indigestion, des rhumatismes, la mortelle constipation, les faiblesses peuvent venir à tout moment. Soyez prêt. Dans 523,000 FAMILLES FRANÇAISES vous trouverez la Tisane, comme vous trouverez la nourriture et la boisson. Les services qu'elle rend sont contenus dans l'histoire des quinze dernières années.

FAITE AVEC LES EXCELLENTS EXTRAITS DES PLANTES ET HERBES DES CHAMPS ET DES FORÊTS.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXXIII

L'ÉPREUVE DU FEU

Un instant après, il quitta la tente; elle le vit passer dans le rouge rayonnement des torches.

Au dehors il y avait un singulier mélange d'ombre et de lumière. Le ciel, couvert de nuages, ne laissait percer aucune lueur d'étoile, tandis que les bûches de sapin allumées en guise de torches remplissaient l'air d'une fumée rougeâtre. Un morne silence enveloppait le quartier général, interrompu seulement, de temps à autre, par l'écho lointain qui répétait les éclats de rire des soldats trinquant à l'autre bout du camp.

Entièrement préoccupé par le souvenir de la scène émouvante qu'il avait eue avec Venetia, Cecil chercha son chemin sans faire attention à ce qui se passait autour de lui. Tout à coup, un factionnaire l'aperçut et l'appela :

— Qui va là ?
Il n'entendit pas. Même ses vieilles habitudes de discipline militaire étaient mortes en

lui.
— Qui va là ? cria de nouveau le factionnaire.

Cecil n'entendit pas encore, mais continua son chemin à l'aveugle.

Du côté des tentes, une lueur plus forte éclairait son chemin, montrant bien dans quelle direction il marchait, sans toutefois laisser reconnaître ses traits.

— Halte-là, si non je fais feu !

La sentinelle éleva le fusil et le coucha en joue. Cette fois Cecil s'en aperçut; mais, dans sa distraction, il resta silencieux; il avait complètement oublié le mot d'ordre, comme s'il ne l'avait jamais entendu ni donné.

A ce moment, une autre figure que celle du factionnaire sortit de la pénombre et vint se placer entre Cecil et la sentinelle. C'était le colonel Châteauroy qui était en train de faire la ronde au camp de cavalerie.

Les regards des deux hommes se rencontrèrent, dans la lumière flottante des feux; d'un seul coup d'œil ils s'étaient reconnus l'un l'autre.

— C'est un de mes hommes, dit l'officier d'un ton insouciant au factionnaire; laissez-moi régler son affaire.

Le factionnaire salua et reprit son va-et-vient.

— Pourquoi n'avez-vous pas répondu à l'appel de la sentinelle, monsieur ?

— Je n'avais pas entendu.

— Et pourquoi n'avez-vous pas entendu ?

Il n'y eut point de réponse.

— Pourquoi vous êtes-vous absenté de votre

escadron ?
Cecil se tut toujours.

— Avez-vous perdu votre langue, monsieur ? La matraque vous fera parler immédiatement. Qu'est-ce que vous venez faire ici ?

Le mutisme obstiné de l'interrogé continua. Châteauroy proféra un juron furieux; mais un éclair de joie brutale luisait dans ses yeux. Enfin, il avait terrassé cet homme si longtemps poursuivi par sa cance; il l'avait poussé dans l'insubordination et la résistance.

— Pourquoi êtes-vous ici, et d'où venez-vous ? demanda-t-il encore.

— Je ne veux pas le dire.

Cette réponse tardive fut donnée d'un ton tranquille, lent et décidé. C'était un refus délibéré, un défi résolu.

Le colonel blêmit de rage.

— Je peux vous faire fouetter comme un chien pour cette réponse, et je le ferai. Mais d'abord, écoutez bien, beau sire ! Je suis parfaitement renseigné, comme si vous aviez tout avoué. Votre silence ne saurait protéger la honte de votre hauteaine maîtresse. Ah ! la Messaline ! Donc, Mme la princesse est si froide pour ses égaux seulement pour choisir ses amants parmi les vauriens de mon régiment, et pour entretenir des intrigues nocturnes comme une simple catin.

Les traits de Cecil subirent un changement terrible, quand ces paroles vilaines furent dites. Bondissant comme un léopard, il se précipita à côté de son supérieur, saisissant d'une main la crinière du cheval, tandis que de l'autre il étreignait la gorge de son chef.

— Vous mentez ! et vous savez que vous mentez ! Prononcez encore son nom et, par Dieu, vous paierez de votre vie l'infamie de votre insulte !

En disant cela, il éleva sa main gauche et frappa au visage l'insolent qui avait outragé le nom de Venetia.

Faisant reculer son cheval, Châteauroy parvint à s'échapper de l'étreinte de son agresseur. Une seconde après, il avait tiré son pistolet. Cecil savait que les lois martiales autorisaient son adversaire à le tuer raide, pour punir ses paroles et son acte de violence.

— Vous pouvez me tuer, je le sais. Eh bien, usez de vos prérogatives. Ce sera le seul service que vous m'aurez jamais rendu.

Et il attendit, fier, calme, sans un mouvement, regardant son chef au blanc des yeux, avec un dédain tranquille, avec un défi muet qui, au premier moment, imposait comme un respect sauvage, comme une admiration involontaire à son ennemi.

Châteauroy abaissa l'arme sans faire feu. D'un geste, il appela les soldats de la ronde et leur désigna Cecil.

— Arrêtez-le ! dit-il simplement.

Cecil ne fit aucune résistance. Il se laissa désarmer sans la moindre tentative d'opposition, qui, du reste, n'aurait été qu'un vain effort contre la force brutale.

(A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (AU 1^{er} JUILLET 1901)

De Paris à Toulouse

		17		5 (1)		23 (3)		35		1125	
		EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	DIRECT.	EXPRESS.	DIRECT.	EXPRESS.	DIRECT.	EXPRESS.	DIRECT.
		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} classe.	1 ^{re} classe.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} classe.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS.....	départ..	3 10 s.	10 10 m.	8 58 s.	11 14 s.	—	—	—	—	—	—
LIMOGES.....	arrivée.	1 50	4 38	3 16 m.	9 2	—	—	—	—	—	—
	départ..	3 34	4 46	3 24 m.	9 29	—	—	—	—	—	—
BRIVE.....	arrivée.	6 36 m.	6 34 m.	4 57	12 32	—	—	—	—	—	—
	départ..	6 45 m.	7 1	5 5	1 1	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	arrivée.	7 20	—	—	1 38	—	—	—	—	—	—
	départ..	7 40	7 39	5 41	1 59	—	—	—	—	—	—
SOULLAC.....	arrivée.	7 45	7 40	5 44	2 3	—	—	—	—	—	—
	départ..	7 52	—	—	2 10	—	—	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	arrivée.	7 53	—	—	2 11	—	—	—	—	—	—
	départ..	8 9	—	—	2 26	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon.....	arrivée.	8 19	—	—	2 37	—	—	—	—	—	—
	départ..	8 31	8 8	6 9	2 50	—	—	—	—	—	—
GOURDON.....	arrivée.	8 40	—	—	3 »	—	—	—	—	—	—
	départ..	8 51	—	—	3 12	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair.....	arrivée.	9 2	—	—	3 24	—	—	—	—	—	—
	départ..	9 13	—	—	3 35	—	—	—	—	—	—
Dégagnac.....	arrivée.	9 22	—	—	3 45	—	—	—	—	—	—
	départ..	9 32	8 47	6 45	3 56	—	—	—	—	—	—
CAHORS.....	arrivée.	9 41	8 54	6 54	4 5	—	—	—	—	—	—
	départ..	9 51	—	—	4 16	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	arrivée.	10 5	—	—	4 32	—	—	—	—	—	—
	départ..	10 12	—	—	4 40	—	—	—	—	—	—
Cieurac.....	arrivée.	10 45	9 36	7 32	5 15	—	—	—	—	—	—
	départ..	10 45	—	—	5 15	—	—	—	—	—	—
Lalbenque.....	arrivée.	11 19	10 1	7 56	5 55	—	—	—	—	—	—
	départ..	12 13 s.	10 40 s.	8 45	7 51	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE.....	arrivée.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

		42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		1126		1136		40	
		EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
		1 ^{re} classe.	1 ^{re} classe.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	
TOULOUSE.....	départ..	1 » s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
MONTAUBAN.....	arrivée.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	départ..	—	4 1	5 12	8 11	9 53	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Caussade.....	arrivée.	—	—	5 53	8 52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	départ..	—	—	6 2	9 1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Lalbenque.....	arrivée.	—	—	6 14	9 13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	départ..	—	—	6 22	9 21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Cieurac.....	arrivée.	—	—	6 40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	départ..	—	—	6 53	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Sept-Ponts.....	arrivée.	—	—	7 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	départ..	—	—	7 21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAHORS.....	arrivée.	—	—	7 30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	départ..	—	—	7 40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
St-Denis-Catus.....	arrivée.	—	—	7 55	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	départ..	—	—	8 4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Thédirac-Peyril.....	arrivée.	—	—	8 13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	départ..	—	—	8 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Dégagnac.....	arrivée.	—	—	8 26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	départ..	—	—	8 34	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Saint-Clair.....	arrivée.	—	—	8 39	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	départ..	—	—	9 9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
GOURDON.....	arrivée.	—	—	9 44	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	départ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Nozac.....	arrivée.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	départ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Lamothe-Fénel.....	arrivée.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	départ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAZOULÈS.....	arrivée.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	départ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
SOULLAC.....	arrivée.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	départ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Gignac-Cressensac.....	arrivée.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	départ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
BRIVE.....	arrivée.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	départ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
PARIS.....	arrivée.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

(*) et 2^e classe, pour 200 kilomètres minimum; 3^e classe pour 300 kilomètres.
 (**) et 2^e classe, pour 300 kilomètres minimum; 3^e classe, pour 400 kilomètres.
 (*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	Omnibus.	Mixte (3 ^e cl.)	Posto.	Omnibus.
CAHORS — D.	6 5	7 50 m.	12 40 m.	6 30 s.
Mercuès.....	6 10 s.	8 12	1 30 m.	6 44 m.
Arrêt Douelle	6 23	—	—	6 48
Parac.....	6 30	8 59	1 14	6 55
Luzoch.....	6 36	8 55	1 30	7 2
Castelfranc.....	6 39	9 20	1 32	7 18
Arrêt Prayssac	6 52	—	1 35	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 4	9 42	1 43	7 28
Duravel.....	7 8	9 55	1 50	7 55
Solrac-Touze.....	7 16	10 7	1 58	7 43
Fumel.....	7 25	10 32	2 7	7 53
LIBOS — A.	7 51	10 39	2 15	7 30
PARIS — A.	11 33 s.	—	4 24	8 39 m.

De Libos à Cahors

	Posto.	Omnibus.	Omnibus.
PARIS — D.	7 30 s.	10 59 m.	7 8 m.
LIBOS — A.	7 6 m.	3 8 m.	8 55 s.
Fumel.....	8 6 m.	2 47	9 59
Solrac-Touze.....	8 16	3 33	9 45
Duravel.....	8 25	4 10	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 47	9 30
Arrêt Prayssac	8 37	3 54	9 46
Castelfranc.....	8 45	3 59	9 51
Luzoch.....	8 54	4 9	10 1
Parac.....	9 3	4 17	10 9
Arrêt Douelle	9 8	4 22	10 14
Mercuès.....	9 13	4 27	10 19
CAHORS — A.	9 23	4 39	10 21

De Cahors à Capdenac

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS — D.	7 27 s.	1 27 m.	6 27 s.
Capdenac halte	7 34 s.	1 36 m.	6 30 s.
Arcaumont.....	7 43 s.	1 47 m.	6 40 s.
Ners.....	7 52 s.	1 53 m.	6 53 s.
Saint-Géry.....	8 1	2 4	7 2
Condéché.....	8 14	2 17	7 14
St-Cirq halte.....	8 21	2 24	7 20
St-Martin-Lab.....	8 33	2 33	7 28
Calviac halte.....	8 41	2 41	7 35
Capdenac.....	8 55	2 55	7 47
Montbrun halte.....	9 6	3 0	7 57
Toirac.....	9 16	3 10	8 6
Lamadelle.....	9 29	3 29	8 18
CAPDENAC — A.	9 41	3 41	8 30

De Capdenac à Cahors

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAPDENAC — D.	7 35 s.	1 9 m.	5 19 s.
Lamadelle.....	7 46 s.	1 19 m.	5 31 s.
Toirac.....	7 56 s.	1 33 m.	5 45 s.
Montbrun halte.....	8 4	1 42	6 58
Calviac halte.....	8 14	1 55	6 4
St-Martin-Lab.....	8 24	2 6	6 15
St-Cirq halte.....	8 32	2 14	6 24
St-Martin-Lab.....	8 40	2 23	6 33
Condéché.....	8 46	2 30	6 40
Saint-Géry.....	9 3	2 45	7 9
Vers.....	9 5	2 51	7 6
Arcaumont.....	9 15	3 0	7